



Département de l'Ain  
Arrondissement Bourg en Bresse  
Commune de Villars les Dombes

## REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

Objet : *Délégation spéciale de fonctions et de signature à M. Sylvain GUEDON*

Accusé de réception en préfecture  
001-210104436-20260331-AG202603A081CG-AI  
Date de télétransmission : 01/04/2026  
Date de réception préfecture : 01/04/2026

Date

31/03/2026

Numéro

AG202603A081CG

**Le Maire de la commune de VILLARS LES DOMBES,**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2122-18, L 2122-19 et L2122-23  
Vu le 4ème alinéa du Chapitre I du titre 1er de l'Instruction Générale relative à l'Etat Civil du 21septembre 1955 (modifiée)

Vu le tableau du conseil municipal et l'installation des conseillers municipaux

Considérant la nécessité pour la bonne administration locale de déléguer aux adjoints au maire un certain nombre d'attributions relevant des affaires communales

Considérant la possibilité de déléguer certaines fonctions à un conseiller municipal

### ARRETE

#### Article 1 :

M. Sylvain GUEDON, conseiller municipal, reçoit délégation spéciale pour assurer en nos lieu et place et concurremment avec nous, les fonctions et missions relatives aux questions liées à l' environnement, l'urbanisme et Travaux. La présente délégation concerne :

- le contrôle des constructions suite à autorisation d'urbanisme
- les commissions de sécurité (ERP) en l'absence du 4<sup>ème</sup> adjoint aux travaux
- les missions de bornages et alignements en l'absence de Mme la 3<sup>ème</sup> adjointe à l'urbanisme
- Auprès de Mme la 3<sup>ème</sup> adjointe à l'Urbanisme, les dossiers ayant attrait au développement durable ( conduite de projets communaux, partenariats)

#### Article 2 :

La présente délégation concerne les actes précités ou tout acte qui, du fait d'un éventuel changement de législation ou de réglementation, s'y substituerait tout en ayant le même objet ou un objectif ou but identique.

Fait à Villars les Dombes

Le 31 Mars 2026

Isabelle DUBOIS,  
Maire

Le Maire

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lyon dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

Notifié le .....

Signature de l'intéressé :

Affiché et publié le :

Transmis au Préfet le :